

**Comité syndical du 15 décembre 2017**

**DELIBERATION N° 17-030**

**Objet : Décision Modificative n° 1**

Le quinze décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

**Sont présents :**

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

**Sont excusés et suppléés :**

M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT

**Ont donné pouvoir :**

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON

Le Comité syndical,



Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° 17-003 du 29 mars 2017 relative au transfert de la compétence L1425-1 du Département au profit du syndicat Val d'Oise Numérique à compter du 30 avril 2017,  
Vu la délibération n° 17-020 du 7 juillet 2017 relative à l'approbation du compte de liquidation de l'EPCID DEBITEX,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 17-035,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ADOpte** par chapitre le projet de décision modificative de l'exercice 2017 relatif au syndicat ;

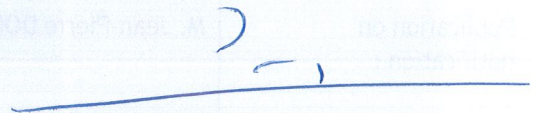
**DONNE ACTE** au Président de la reprise de la dissolution de Debitex qui modifie le résultat 2016 dans les comptes du syndicat, ainsi que l'enregistrement d'écritures de régularisation portant notamment sur les comptes des tiers ;

**DIT** que le résultat issu de l'arrêté des comptes au titre de l'exercice 2016 de de la dissolution de Debitex est reporté dans le syndicat à l'étape de la décision modificative 2017 selon les modalités suivantes :

- un excédent de 28 088,19 € affecté à la section de fonctionnement (R002) ;
- un excédent de 584 947,89 € affecté à la section de d'investissement (R001).

**DIT** qu'il y a lieu de procéder à l'inscription à l'inventaire du syndicat des biens remis par les agents comptables de DEBITEX selon le détail figurant en annexe, joint au présent rapport.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

